

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 juin 2016

**Objet :** **RS - Modification des tarifs 2016 pour l'aire provisoire de grand passage de La Ravoire**  
Modification de la délibération n° 020-16 C du Conseil communautaire du 31 mars 2016

- date de convocation le 24 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 76

L'an deux mille seize, le jeudi trente juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 59

<b>Barberaz</b>	Jean-Pierre Coudurier - David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis - Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
<b>Challes-les-Eaux</b>	Danièle d'Agostin - Daniel Grosjean - Maurice Meunier
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Claude Vallier - Florence Vallin-Balas
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Chantal Giorda - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen - Michel Fournier
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel - Jacqueline Rol
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Stéphane Bochet à Daniel Grosjean - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Muriel Jeandet à Isabelle Rousseau - de Delphine Julien à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Marc Chauvin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Edith Livernois à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Mornand à Christiane Boisselon - de Benoît Perrotton à Françoise Bovier-Lapierre - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Michel Dantin - de Sylvie Vuillemet à Anne Routin

- conseillers excusés : 3

Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Jérôme Esquevin

## Conseil communautaire du 30 juin 2016

délibération n° 077-16 C

objet **RS - Modification des tarifs 2016 pour l'aire provisoire de grand passage de La Ravoire**

Modification de la délibération n° 020-16 C du Conseil communautaire du 31 mars 2016

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que Chambéry métropole a inauguré le 11 juillet 2015 un terrain provisoire pour l'accueil des grands passages à La Ravoire.

Au vu de la saison 2015 qui s'est globalement bien déroulée, le Conseil communautaire du 31 mars 2016 a décidé pour l'année 2016 :

- de mettre en place une facturation des fluides au réel en abandonnant donc le système de forfait journalier appliqué lors de la saison 2015 qui s'élevait à 2 € par jour et par caravane (occupation + fluides),
- d'harmoniser les tarifs (caution, redevance et tarification des fluides) appliqués avec les autres aires de grand passage avoisinantes,
- d'arrondir la caution demandée au représentant du groupe à 1 000 € (au lieu de 1 050 € pour 2015),
- de modifier le tarif des retenues sur caution pour dégradation.

Cependant, au vu des pressions exercées par certains groupes qui refusent de payer leurs consommations de fluide au réel et menacent de s'installer illicitement sur le territoire, l'Etat a demandé à Chambéry métropole et Grand Lac de revenir à une tarification forfaitaire.

Il est donc proposé de modifier les tarifs de l'aire de grand passage comme suit :

Redevance d'occupation	3 € / jour / caravane (sans distinction de simple ou double essieu)
Caution	2 000 € pour les groupes de plus de 50 caravanes 1 000 € pour les groupes de moins de 50 caravanes Payable par le responsable identifié du groupe
Tarifs TTC pour le calcul des retenues sur la caution pour dégradation	Armoire électrique : 6 000 € l'unité Nourrice eau : 360 € l'unité Portail d'entrée : 5 200 € l'unité Fosse d'assainissement : 4 800 € l'unité Benne de récupération des encombrants : 750 € Enlèvement et traitement des dépôts sauvages, y compris excréments : 350 € Bac à ordures ménagères de 770 L : 180 € l'unité

La caution est payable d'avance à l'arrivée du groupe, les redevances d'occupation seront quant à elles payables sur présentation de factures par le gestionnaire.

**Vu** l'article 4 alinéa I-III des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

**Vu** la délibération n° 053-13 C du Conseil communautaire du 30 mai 2013 relative à l'intérêt communautaire en matière d'habitat,

**Vu** la délibération n° 020-16 C du Conseil communautaire du 31 mars 2016 adoptant les tarifs 2016 pour l'aire provisoire de grand passage de La Ravoire,

**Vu** l'avis de la commission chargée de l'habitat, du PLH, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage du 19 mai 2016,

**Vu** l'avis du Bureau du 22 juin 2016,

***Le Conseil communautaire de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : approuve** la modification des tarifs ci-dessus applicables pour la saison des grands passages 2016.

le président,  
Xavier Dullin